

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NO 6733-01-2024  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6733-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU  
MONTANT DE 545 000 \$ AU LIEU DE 1 750 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE L'AÉROPORT**

**AVIS PUBLIC** est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 16 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ ***Règlement NO 6733-01-2024 modifiant le règlement no 6733-2020 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 545 000 \$ au lieu de 1 750 000 \$ pour la mise à niveau de l'Aéroport.***

La nature de ce règlement vise à régulariser le montant de l'emprunt réel dépensé.

Ce règlement entre donc en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au [www.ville.latuque.qc.ca](http://www.ville.latuque.qc.ca).

**AVIS FAIT ET DONNÉ** à La Tuque, ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (2024).



Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

---

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE**  
[WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA](http://WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA)  
**LE MARDI 23 AVRIL 2024**